Bulletin de guerre

Autor(en): **Risse, J.**

Objekttyp: **Preface**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **47 (1918)**

Heft 6

PDF erstellt am: **28.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

XLVIIme ANNÉE. N° 6. 15 MARS 1918.

BULLETIN PÉDAGOGIQUE

Organe de la Société fribourgeoise d'éducation

DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE

ET DE LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS DU CORPS ENSEIGNANT

Abonnement pour la Suisse : **4 fr.** ; par la poste : **20 ct.** en plus. — Pour l'étranger : **5 fr.** — Le numéro : **20 ct.** — Annonces : **15 ct.** la ligne de 5 cm. — Rabais pour les annonces répétées.

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à **M. le Dr Julien Favre,** *professeur à l'Ecole normale,* **Hauterive-Posieux.**

Pour les annonces, écrire à *M. L. Brasey, secrétaire scolaire, Ecole du Bourg, Varis, Fribourg,* et, pour les abonnements ou changements d'adresse, à l'*Imprimerie Saint-Paul, Avenue de Pérolles, Fribourg.*

Le Bulletin pédagogique *paraît le 1er et le 15 de chaque mois, à l'exception des mois de juillet, d'août, de septembre et d'octobre, où il ne paraît qu'une fois.*

SOMMAIRE. — *Bulletin de guerre. — La collaboration du prêtre et de l'instituteur. — Notes d'un instituteur retraité. — A propos des conférences régionales. — Carnet de la science. — Partie pratique. — Echos de la presse. — Bibliographies. — Chronique scolaire.*

Bulletin de guerre

Notre revue pédagogique vient de ressentir, — seulement maintenant — la secousse des difficultés causées par les événements terribles qui se passent. Elle a dû, provisoirement, modifier légèrement son papier et son format et hausser, quelque peu, le prix de son abonnement.

Grâce pourtant à la bonne volonté de l'Imprimerie de Saint-Paul, qui l'a soignée dès le jour de sa naissance, en 1871, elle a réussi à subir l'épreuve du feu sans blessure grave et sans amputation. Le nombre annuel des numéros est resté le même et la quantité de texte imprimé n'a pas varié sensiblement.

Ce qui manque à notre cher *Bulletin*, c'est un plus fort tirage. En 1880, il avait un nombre d'abonnés double de celui d'aujourd'hui. Il faut absolument que le chiffre actuel soit augmenté. Chaque localité compte un certain nombre de personnes que les questions pédagogiques doivent intéresser : pères et mères de famille, députés,

membres du conseil communal ou de la commission scolaire. Ces personnes s'abonneront volontiers au *Bulletin pédagogique*, pour peu qu'on leur en signale l'importance et l'utilité.

Voilà une tâche facile et bonne, institutrices et instituteurs du canton. Votre dévouement est apprécié de plus en plus au milieu de nos populations et vous procure une influence étendue et bien méritée. Mettez un peu de cette influence au service de la chère revue, qui est l'âme ailée de notre Société d'éducation et le lien qui unit les membres de la famille scolaire fribourgeoise.

Ce 24 février 1918.

J. Risse, *insp.*

Président de la Société fribourgeoise d'éducation.

La collaboration du prêtre et de l'instituteur

De tout temps, dans l'école chrétienne, l'instituteur a considéré comme une obligation évidente et son premier devoir l'enseignement de la religion. Cette branche est rendue obligatoire, sauf déclaration contraire des parents, par notre loi scolaire fribourgeoise, « pour tous les élèves professant le culte de la majorité des habitants du cercle scolaire auquel ils appartiennent ». Le programme général en attribue la direction au curé de chaque paroisse. L'instituteur et le curé sont donc conviés à collaborer.

Trois modes de collaboration sont possibles.

Dans le premier, l'instituteur enseigne l'histoire sainte seulement; le prêtre est chargé de toute l'exposition doctrinale du catéchisme. Cette combinaison me paraît fâcheuse. Le curé ne peut suffire à expliquer, faire apprendre, provoquer les sentiments et les résolutions, pendant l'heure hebdomadaire qui lui est laissée. L'instituteur, cantonné dans l'histoire sainte, est tenté de se désintéresser et de l'instruction religieuse systématique et fondamentale et de la formation religieuse de ses enfants.

Le second mode laisse au curé le soin d'expliquer le chapitre hebdomadaire du catéchisme, après quoi le maître en fait mémoriser les réponses; il continue naturellement à enseigner l'histoire sainte. En somme, le prêtre n'est déchargé que du souci de la mémorisation du texte, et c'est trop peu. Il ne peut se dispenser de contrôler la façon dont ses catéchisés ont appris et compris leur leçon; et l'heure ne lui suffit plus pour expliquer, démontrer, prouver le contenu doctrinal de 6 à 8 réponses, pour provoquer les affections et les résolutions qu'elles comportent, pour donner d'indispensables directions pratiques (conduite pendant la dernière semaine) ou liturgiques (fêtes, participation à des prières ou des cérémonies spéciales